



Equipements et matériels
pour les métiers de bouche et de l'industrie agroalimentaire
Spécialistes des supports anti-adhérents alimentaires

Z.I. N° 1 – B.P. 50009
59360 LE CATEAU CAMBRESIS –France

Tél : +33 (0)3 27 84 23 38

Fax : +33 (0)3 27 77 88 11

Equipment and materials for the agrifood and food industry
Specialists in non-stick foodgraded trays

www.sasa.fr

sasa@sasa-industrie.com

En toute hypothèse :

- La conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.
- Nos produits sont des ustensiles de mises en œuvre des denrées alimentaires et ne sont en aucun cas destinés à servir d'emballage.

Cette déclaration de conformité a été établie sur la base des éléments suivants :

- Déclaration(s) des fournisseurs de matières premières (composant le matériau objet de la déclaration)
- Analyses de migration globale réalisées par un laboratoire accrédité (COFRAC ISO/CEI 17025 :2005)

Conformément aux directives et aux utilisations de ce type de produit, les conditions de test retenues ont été les suivantes :

- Acide acétique 3% (4h – 100°)
- Huile d'olive (2h - 175°) avec coefficient réducteur de 3
- Alcool 50% (4h – 100°)
- Analyses des substances sujettes à restriction (dont migration spécifique)

Cette déclaration est valide pour une durée de 5 ans. Elle devra être renouvelée dans tous les cas où la conformité à ce qui précède n'est plus assurée et en cas de changement de la réglementation.

Cette déclaration est établie en application de L'article 16 du Règlement 1935/2004 ainsi que du décret 2007-766 modifié.

Elle est destinée à : RANSON BELGIQUE

Fait à LE CATEAU, Le 07 Novembre 2016